



ALLIANCE POUR LE CONTROLE DU TABAC EN AFRIQUE (ACTA)

Adidoadin 08 BP 81586, Lomé -Togo
Tel/Fax + 228 22 25 15 83

Email: info@atca-africa.org URL: www.atca-africa.org

Pour diffusion immédiate

Déclaration de Mme Kouami Kossiwa, Secrétaire Exécutive par intérim de l'Alliance pour le Contrôle du Tabac en Afrique (ACTA)

Nous devons prendre des mesures urgentes pour mettre fin à l'ingérence de l'industrie du tabac en Afrique.

Lomé, le 12 novembre 2025

L'Alliance pour le Contrôle du Tabac en Afrique (ACTA) exprime sa profonde préoccupation face aux conclusions de l'Indice 2025 d'ingérence de l'industrie du tabac en Afrique. Ce rapport, couvrant vingt pays du continent, met en lumière une tendance alarmante : l'ingérence persistante, voire croissante, de l'industrie du tabac dans l'élaboration des politiques publiques de santé. Cette situation constitue une menace directe pour la santé, la souveraineté et l'avenir de nos nations.

L'indice met en évidence une situation particulièrement préoccupante dans plusieurs pays, notamment en Zambie, où l'adoption du projet de loi tant attendu sur la lutte antitabac a, une fois de plus, été reportée. Il est tout aussi alarmant de constater la prolifération des initiatives de responsabilité sociale des entreprises (RSE) menées par l'industrie du tabac dans des pays comme le Nigéria, la Tanzanie et la Zambie. Selon le rapport, des responsables gouvernementaux ont publiquement salué et collaboré avec les compagnies de tabac sur divers projets, allant de la rénovation d'écoles à la construction de réseaux d'adduction d'eau. Or, ces actions ne relèvent nullement de la bonne volonté, mais s'inscrivent dans une stratégie délibérée visant à redorer l'image de l'industrie, à gagner une influence politique et à manipuler l'opinion publique.

Au Kenya et au Ghana, l'industrie du tabac poursuit un lobbying intensif en faveur d'un assouplissement de la réglementation applicable aux nouveaux produits tels que les sachets de nicotine et les cigarettes électroniques, en mettant en avant la narrative de la « réduction des risques ». Cette approche vise à présenter l'industrie comme un partenaire crédible en matière de santé publique, compromettant ainsi les progrès réalisés dans la lutte antitabac.

Au Nigéria, le retard prolongé dans la mise en œuvre des avertissements sanitaires illustrés révisés, malgré une période transitoire de quatre ans, traduit l'influence persistante de l'industrie du tabac sur les politiques publiques. Au Nigéria, la mise en œuvre tardive des nouveaux avertissements sanitaires illustrés, pourtant attendue depuis quatre ans, reflète la mainmise préoccupante de l'industrie sur le processus réglementaire.

Le rapport souligne également la stagnation prolongée des lois antitabac en Tanzanie et au Mozambique, où la législation est bloquée depuis plus d'une décennie. Malgré une

augmentation de la production et des exportations de tabac, ces pays n'ont toujours pas adopté de lois protégeant leurs populations contre les méfaits du tabac. La situation du Malawi est particulièrement préoccupante, notamment la présence dans sa délégation à la COP10 de responsables du commerce et de l'agriculture proches des intérêts de l'industrie du tabac.

Ces évolutions traduisent une érosion préoccupante des principes énoncés à l'Article 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, qui impose aux gouvernements de protéger les politiques de santé publique contre les intérêts commerciaux de l'industrie du tabac. De telles ingérences portent atteinte à l'intégrité du processus décisionnel et retardent l'adoption de mesures législatives essentielles à la protection de la santé publique.

On observe toutefois des signes de progrès, Le Burkina Faso se distingue par son plaidoyer constant et sa transparence. L'Ouganda, le Gabon et l'Éthiopie ont adopté des mesures législatives solides contre l'ingérence de l'industrie, démontrant une réelle volonté politique et un engagement ferme pour la santé publique. Ces pays témoignent d'une meilleure compréhension des obligations liées à l'Article 5.3 et méritent d'être soutenus pour servir de modèles aux autres. L'ACTA se tient prête à appuyer la mise en place d'une plateforme continentale d'apprentissage par les pairs pour partager les bonnes pratiques de mise en œuvre de l'Article 5.3.

À la lumière des conclusions de l'Indice d'ingérence de l'industrie du tabac en Afrique 2025, l'ATCA réaffirme que les tactiques de l'industrie du tabac, telles que le lobbying, la RSE et la manipulation économique, ne relèvent pas de la bienveillance. Il s'agit de stratégies délibérées visant à retarder, affaiblir et faire dérailler les politiques de santé publique. Des mesures urgentes s'imposent pour protéger les Africains des méfaits du tabac et de l'ingérence de cette industrie.

Des mesures urgentes doivent être prises pour protéger les populations africaines des méfaits du tabac et de l'ingérence de l'industrie du tabac. Les gouvernements africains doivent :

- Rejeter toutes les formes de RSE financées par l'industrie du tabac et interdire de telles collaborations ou parrainages.
- Refuser toute recherche scientifique financée par l'industrie et garantir que les politiques reposent sur des preuves indépendantes.
- Établir des codes de conduite et politiques de prévention des conflits d'intérêts clairs pour préserver l'intégrité des politiques publiques.
- Exclure les représentants liés à l'industrie des délégations sanitaires et accélérer l'adoption de lois conformes à la CCLAT.
- Doter les organismes de contrôle de pouvoirs répressifs effectifs.
- Investir durablement dans les capacités juridiques et les mécanismes de suivi.

L'Afrique ne doit pas devenir le nouvel épice de l'épidémie mondiale du tabac. Nous appelons tous les gouvernements africains à appliquer l'Article 5.3 avec rigueur et intégrité, et à investir dans le suivi citoyen et le plaidoyer des jeunes.

La croissance économique est essentielle, mais elle ne doit jamais se faire au détriment de la santé publique. Nous avons besoin d'une action audacieuse et concertée. L'ACTA est prête à soutenir les gouvernements, la société civile et les institutions régionales pour bâtir une

Afrique sans tabac : une Afrique qui place la santé, l'équité et la souveraineté au-dessus du profit industriel.

Contact presse : communication@atca-africa.org

L'Alliance pour le Contrôle du Tabac en Afrique (ATCA) est un réseau panafricain à but non lucratif et apolitique d'organisations de la société civile dont le siège se trouve à Lomé, au Togo. Avec des membres dans 39 pays, l'ATCA se consacre à la promotion de la santé publique et à la lutte contre l'épidémie de tabagisme sur le continent. L'alliance dispose d'un statut d'observateur à la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) et à la Réunion des Parties (RMP) au Protocole relatif à l'élimination du commerce illicite des produits du tabac. Elle possède un statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC), elle est certifiée comme équivalente à une organisation caritative publique américaine, et elle est accréditée en tant qu'acteur régional non étatique avec l'OMS AFRO.